

COMITE DIRECTEUR FFPJP 07 au 09 juin 2019 RELEVÉ DE DECISIONS

➤ Siège:

Le comité directeur a validé une embauche au niveau du secrétariat notamment en raison des nouvelles missions liées au CNDS.

Un appel à candidature sera prochainement rédigé et diffusé.

➤ Qualificatifs aux Championnats de France :

Pour qualificatifs, les parties de barrage doivent être jouées.

Les remplacements, quelle qu'en soit la nature, se font dans la suite du classement gestion concours. Gestion concours effectuée le classement de la façon suivante : 1^{er} (vainqueur), 2^{ème} (finaliste), 3^{ème} (demi-finaliste ayant perdu contre le vainqueur), 4^{ème} (demi-finaliste ayant perdu contre le finaliste), 5^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le vainqueur), 6^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le finaliste), 7^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le 3^{ème}).

Les joueurs qui participeraient à des concours, en lieu et place, de leurs qualificatifs pour lesquels ils étaient directement qualifiés, soit ayant refusés la participation dans le cadre de remplacement, seront passibles des sanctions disciplinaires prévues.

➤ Le Trophée M. Pagnol de Pétanque attribué dans le cadre du Mondial La Marseillaise, a été attribué au CD 50

➤ Participation des joueurs Malgaches dans nos compétitions

La FFPJP va éditer un communiqué suivant les directives reçues de la nouvelle fédération FSBM seule affiliée à la FIPJP.

➤ Calendrier Fédéral (Championnats)

Le championnat départemental jeune se déroulera les 02 et 03 mai (avec le jeu provençal et non plus avec le doublette mixte).

Le championnat de France de Tir de précision aura lieu du 04 au 06 décembre.

Le calendrier 2020 corrigé sera transmis prochainement.

Rappel : le déroulement des qualificatifs jeunes est programmé sur un week-end. Si une seule journée est suffisante, il y a possibilité de choisir le samedi OU le dimanche.

➤ Championnats du Monde Triplette Hommes

La FIPJP a reçu la candidature du BENIN qui s'est positionnée sur la nôtre. Par suite du courrier de la FIPJP qui prône l'alternance des continents, la FFPJP retire sa candidature et s'est portée candidate à l'organisation des championnats du monde de 2024.

➤ Tenue vestimentaire

Il est rappelé à nos organes déconcentrés que leurs Jurys de championnats ne peuvent pas prendre des décisions d'aménagements ou contraires à la réglementation fédérale.

Pour les championnats non homogènes (jeunes et Provençal), seule la tenue de club est obligatoire au niveau départemental et régional.

A compter de la saison 2020, le pantalon ne sera plus autorisé au niveau départemental. Le short sportif ou survêtement devient obligatoire à ce niveau. De plus, le bas devra être identique.

Le nouveau tableau, applicable en 2020 figurera au compte rendu.

Les nouveaux visuels seront modifiés et disponibles en septembre afin d'être insérés dans les calendriers.